



COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

Convocation : 29/11/2024

Affichage liste délibérations : 06/12/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE** : Madame FERNANDES

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOU

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Madame Dounia MEFTAH a donné procuration à Madame Zafer DEMIRAL

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20241205_2

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR : Robert JOUVE

Par délibération n°11 en date du 28 mars 2024, le Conseil Municipal a voté le budget primitif pour l'année 2024 sur des bases prévisionnelles.



La décision modificative n°1 adoptée lors du Conseil Municipal du 26 septembre a procédé aux premiers ajustements au niveau de l'investissement. Il convient d'apporter des modifications au niveau du fonctionnement.

Modification liée au Pack jeunesse :

Par délibération n°9 en date du 8 février 2024, le Conseil Municipal a mis en place des aides forfaitaires pour des séjours et sorties à la montagne. Le montant de la dépense inscrite au budget primitif est de 3 000 € et le montant des aides allouées s'est élevé à 5 080 €.

De la même manière, par délibération n°14 en date du 25 mars 2021, le Conseil Municipal a acté la création d'un Pack Jeunesse visant à contribuer à l'autonomie, l'accès au travail et l'engagement citoyen des jeunes. Le nombre de dossiers reçus est en augmentation cette année et au regard des dossiers reçus ou susceptibles de l'être jusqu'à la fin d'année, il convient de prévoir des crédits supplémentaires.

Afin de couvrir l'ensemble de ces dépenses, il est nécessaire d'augmenter le chapitre 65, autres charges de gestion courante de 7 000 €.

Modification suite aux inondations du 17 octobre 2024 :

A la suite des inondations exceptionnelles du 17 octobre dernier, reconnues en catastrophe naturelle par la Préfecture le 5 novembre 2024, la Commune doit faire face à de nombreuses dépenses. Différentes entreprises ont été sollicitées et sont déjà intervenues pour des opérations de nettoyage, de sécurisation de sites et d'évacuation des encombrants. Des travaux de réparation sont en cours sur les bâtiments et les infrastructures de la commune et vont se poursuivre dans les prochains mois. A ce jour, le préjudice est en cours de chiffrage et les démarches auprès des assureurs de la commune ont été enclenchées.

Afin de faire face à ces dépenses exceptionnelles, il est nécessaire d'augmenter les crédits de la section de fonctionnement à hauteur de 205 323 €. Ces dépenses sont couvertes par la régularisation des recettes de fonctionnement relatives à l'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans de ces trois dernières années. Ces rattrapages n'avaient pas été prévus au budget.

Divers :

Deux modifications complémentaires sont apportées :

1 - Afin d'accompagner les collectivités locales dans le cadre de l'inflation, l'État a mis en place un dispositif dit « filet de sécurité » en 2023.

Les collectivités qui estimaient réunir les critères d'éligibilité pouvaient, avant le 15 octobre 2023, demander le versement d'un acompte sur le fondement d'une estimation de leur situation financière. Le 15 octobre 2023, la commune de Givors a demandé le versement d'un acompte pour un montant de 71 542 € correspondant à 50 % de la dotation estimée à 143 084 €. La recette a été perçue en fin d'année 2023. Au vu des résultats du compte administratif 2023, la commune s'est avérée non éligible au dispositif et a inscrit le remboursement de l'acompte au budget 2024 au chapitre 67. Or, dans un souci de qualité comptable, ce remboursement doit être imputé au chapitre 65.

2 - Par délibération en date du 30 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la Charte façade du CAUE de 2023 relative à la rénovation des façades sur le secteur ensemble reconstruction après-guerre « Quartier Victor Hugo » et a mis en place un dispositif de subventionnement des travaux d'amélioration énergétique et thermique du parc privé de logements. Le budget primitif 2024 prévoyait une dépense à hauteur de 15 000 €. Un dossier a été déposé par la copropriété "CITE RENEE PEILLON" sise 22 à 26 rue Renée Peillon,



donnant droit à une subvention fiche action 2 du dispositif pour 60 logements pour un montant de subvention de 36 000 €.

Aussi, afin de financer le dispositif pour ces 60 logements, il convient de prévoir 21 000 € supplémentaires au chapitre 204, subventions d'équipements versées.

Compte tenu de la non-réalisation du projet d'acquisition envisagé par la Commune des parcelles de la SNCF, des crédits sont disponibles au chapitre 21, immobilisations corporelles et peuvent permettre de financer la totalité de la dépense précitée.

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'APPROUVER la présente décision modificative n°2 du budget primitif 2024 de la Commune telle qu'elle est détaillée ci-après, équilibrée en dépenses et recettes :

| | | | | Dépenses | Recettes | |
|----------------------------------|--------|----------|---|---------------------|---------------------|---|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| DEPENSES | | | | | | |
| Chapitre | Compte | Fonction | Libellé | | | |
| 011 | 6042 | 332 | Achat de prestation de services | - 7 000,00 € | | Colonies |
| 65 | 65131 | 338 | Bourses | 7 000,00 € | | Pack jeunesse |
| 011 | 60622 | 020 | Carburants | 8 000,00 € | | Carburants |
| 011 | 61358 | 845 | Autres locations mobilières | 3 323,00 € | | Location tractopelle |
| 011 | 61358 | 321 | Autres locations mobilières | 24 000,00 € | | Location barrières, deshumidificateurs Palais des sports |
| 011 | 61358 | 30 | Autres locations mobilières | 9 000,00 € | | Location deshumidificateurs Moulin Madiba |
| 011 | 611 | 321 | Prestation de services | 50 000,00 € | | Prestation de nettoyage Palais des sports |
| 011 | 611 | 322 | Prestation de services | 6 500,00 € | | Contrôles réglementaires des surfaces sportives et tests de perméabilité à effectuer suite aux inondations du 17/10/2024 |
| 011 | 61521 | 322 | Terrains | 8 000,00 € | | Sablage et décompactage terrain de rugby suite aux inondations du 17/10/2024 |
| 011 | 615221 | 321 | Entretien et réparation bâtiments publics | 50 000,00 € | | Réparations dans les chaufferies, réparations diverses et réseaux électriques |
| 011 | 615221 | 322 | Entretien et réparation bâtiments publics | 32 000,00 € | | Réparations CTA vestiaires sous tribunes, éclairage terrain de rugby |
| 011 | 615221 | 30 | Entretien et réparation bâtiments publics | 5 000,00 € | | Travaux divers, mise en sécurité du bâtiment |
| 011 | 615231 | 845 | Voiries | 9 500,00 € | | Désengorgement des bacs de rétention du Merday Sécurisation + nettoyage de la voirie |
| 011 | 74718 | 211 | Participations Etat | | 205 323,00 € | Régularisation de l'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans des années 2020/2021 - 2021/2022 - 2022/2023, soit 68 441 €/an |
| 65 | 65888 | 01 | Remboursement filet de sécurité | 71 542,00 € | | Remboursement acompte filet de sécurité |
| 76 | 761 | 01 | Produits de participation | | 17 164,00 € | Dividendes CNR 2023 |
| 75 | 75888 | 01 | Autres produits de gestion courante | | 188,00 € | Parts de production CNR |
| 67 | 673 | 01 | Filet de sécurité | - 54 190,00 € | | Remboursement acompte filet de sécurité |
| TOTAL | | | | 222 675,00 € | 222 675,00 € | |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
| DEPENSES | | | | | | |
| Chapitre | Compte | Fonction | Libellé | | | |
| 21 | 2111 | 518 | Terrains nus | - 21 000,00 € | | Non réalisation du projet d'acquisition des parcelles de la SNCF |
| 204 | 20422 | 518 | Bâtiments et installation | 21 000,00 € | | Subvention habitat travaux façade rue Victor Hugo |
| TOTAL | | | | - € | - € | |

Le maire,

La secrétaire de séance,

Mohamed BOUDJELLABA

Isabelle FERNANDES

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20241205-DEL20241205_2-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.